



Province de Québec
Village de Pointe-fortune

AVIS PUBLIC

**CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DU
VILLAGE DE POINTE-FORTUNE**

Avis public est par les présentes donné par le soussigné Jean-Charles Filion, directeur général et greffier-trésorier du Village de Pointe-Fortune.

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière du Village de Pointe-Fortune, devant entrer en vigueur durant les exercices financiers 2023, 2024 et 2025, tel que préparé par la firme d'évaluateurs « Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. » a été déposé au bureau du greffier-trésorière le 14 septembre 2022 ;

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville située au 694 rue Tisseur, Pointe-Fortune, aux jours et heures d'ouverture soit du lundi au jeudi, de 9h à 12h, de 13h à 16h00;

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2023;
- être déposée en personne ou par courrier recommandé à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ), la M.R.C. Vaudreuil-Soulanges, 280, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1Y5.
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent qu'aura déterminé l'OMRÉ à cet effet.

DONNÉ à Pointe-Fortune, ce quatorzième jour de septembre 2022.

Jean-Charles Filion,
Directeur général et greffier-trésorier